

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2514

18 octobre 2011

### SOMMAIRE

Alba Luxco S.à r.l. ....	120651	Habitations Basse Energie S.A. ....	120665
Ariane Services S.C. ....	120647	Hansa Investment S.à r.l. ....	120666
Beltxnea S.A. ....	120634	Harrison, Keff & Cie S.e.n.c. ....	120661
Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l. .....	120634	Hosei Gijuku Luxembourg S.A. ....	120671
Chesapeake Holdings S.à r.l. ....	120662	HRK Participations S.A. ....	120662
Dalazo S.A. ....	120666	IFCI New Participations S.A. ....	120672
Emilie SCI ....	120642	ILP III S.C.A., SICAR ....	120672
EP Sundsvall S.à r.l. ....	120635	Immobilière Camekisch ....	120637
ESS ....	120658	Immofor S.A. ....	120672
European Life Science Associates S.à r.l. .....	120634	Insight PVD S.à r.l. ....	120672
Familux S.à.r.l. ....	120655	InVino S.A. ....	120672
Fareva ....	120651	Lorenzoni Developpement ....	120629
Finance & Médiation S.A. ....	120655	Maximus Holding II S.à r.l. ....	120643
Flobio S.à r.l. ....	120655	Medical Distribution Sàrl ....	120641
Fly Capital Management S.à r.l. ....	120646	PepsiCo Finance Luxembourg ....	120626
Forres Management S.A. ....	120656	Petrusse European Clo S.A. ....	120633
Franklin Templeton Strategic Allocation Funds ....	120656	Raetia S.A. ....	120657
Frederic Beal Investments S.A. ....	120656	Redwood CBO S.A. ....	120670
Frigosysteme S.A. ....	120655	Royale Neuve VII S.à r.l. ....	120671
G.A. S.à r.l. ....	120659	SmartStream Acquisitions S.à r.l. ....	120646
Gdansk Port Holdings S.à r.l. ....	120658	Sofagi S.C.A., SPF ....	120647
Genimo S.A. ....	120661	StoneCreek Capital International Ltd. ..	120637
Genova Lux S.à.r.l. ....	120661	Süssvest SCS ....	120666
Golden Eye Investment S.à r.l. ....	120660	TAD Luxembourg S.à r.l. ....	120635
Green Utility SICAV-SIF ....	120661	Tetris Design & Build ....	120661
		Toda S.A. ....	120635
		Ulysse Formations S.A. ....	120656

**PepsiCo Finance Luxembourg, Société en nom collectif.**

Siège de direction effectif: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 73.864.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of the general partnership, (société en nom collectif) PepsiCo FINANCE LUXEMBOURG with registered office in London and principal establishment at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.864 (the Company), incorporated under the laws of the United Kingdom. By a resolution dated 22<sup>nd</sup> December, 1999, in general meeting and by the board of directors of the Company, it was decided to transfer the principal place of business of the Company to Luxembourg (but not the registered office for UK corporate law purposes) effective as that date. The Company has been registered with the Luxembourg trade and companies register effective on April 12, 2000 and the Company, upon the establishment of its principal place of business in Luxembourg has become submitted to Luxembourg law in accordance with the Luxembourg Companies Act of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended. It has since then operated as a public limited liability company ("société anonyme") in Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 277 of April 12, 2000. The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 2705 of November 24, 2007.

There appeared:

1) PEPSICO FINANCE (UK) SNC, general partnership, (société en nom collectif) with registered office in London and principal establishment at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.563, holder of 9 A shares; 134,000 B shares and 10,000,000 C shares of the Company, hereby represented by Vanessa Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

2) PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), a company having its registered office at 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland and its principal place of business at World Trade Center, Suite TM.I.23, Piscadera Bay, Curacao, Netherland Antilles holder of 1 A share of the Company,

hereby represented by Vanessa Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 10 A shares; 134,000 B shares and 10,000,000 C shares of the Company, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- Waiver of convening notices.
- Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation.
- Granting of full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.
- Granting of full discharge to the auditors of the Company for the exercise of their mandate.
- Appointment of Fides (Luxembourg) S.A., as liquidator.
- Instruction to the liquidator to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder of the Company.
- Call of a second general shareholders' meeting to be held on December 20, 2010.
- Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Third resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the auditors of the Company for the exercise of their mandate.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to appoint Fides (Luxembourg) S.A., as liquidator.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves that the liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder of the Company.

The liquidator shall prepare a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The liquidator will have the broadest powers to carry out the liquidation and perform its duties and that the Company for the purpose of its liquidation will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to convene a second general shareholders' meeting to be held on December 20, 2010 to resolve on the following agenda:

- a) Waiver of convening notices;
- b) Presentation of the liquidator's report;
- c) Appointment of EQ Audit S.à r.l., as liquidation auditor;
- d) Convening of a third general shareholders' meeting to be held on January 25, 2011 to resolve on the following agenda:

- (i) Waiver of convening notices;
- (ii) Acknowledgement of the presentation of the liquidation auditor's report and granting of discharge;
- (iii) Granting of discharge to the liquidator;
- (iv) Granting of special powers of attorney, cancellation of shares and closing of the liquidation; and
- (v) Miscellaneous.

There being no further business the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the sole shareholder of the Company or are charged to the sole shareholder of the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PepsiCo FINANCE LUXEMBOURG, ayant son siège social à Londres, mais son établissement principal au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.864 (la Société), constituée d'après les droits du Royaume-Uni. Par décision en date du 22 décembre 1999, l'assemblée et les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le lieu du principal établissement de la Société à Luxembourg (mais pas le siège statutaire aux fins du droit des sociétés du Royaume-Uni) à compter de cette date. La Société a été enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 12 avril 2000 et la Société, suite à l'établissement de son principal établissement à Luxembourg est devenue soumise au droit luxembourgeois et à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. Elle a depuis fonctionné comme une société anonyme de droit luxembourgeois constituée par acte de M e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 277 du 12 avril 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger,

notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 2705 du 24 novembre 2007.

Ont comparu:

1) PEPSICO FINANCE (UK), une société en nom collectif ayant son siège social à Londres, mais le lieu de son principal établissement à 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.563 propriétaire de 9 parts sociales A, 134.000 parts sociales B et 10.000.000 parts sociales C de la Société, ici représenté par Maître Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée;

2) PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), une société ayant son siège social à 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande et le lieu de son principal établissement à World Trade Center Suite, TM.I.23, Piscadera Bay, Curaçao; propriétaire de 1 parts sociale A de la Société, ici représenté par Maître Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, afin que les participants puissent prendre les décisions relatives à l'ordre du jour pour lequel les associés ont été dûment informés, et ont requis la présence du soussigné notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

- Renonciation aux convocations d'usage;
- Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société.
- Accord de pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
- Nomination de Fides (Luxembourg) S.A, comme liquidateur.
- Instruction au liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique de la Société.
- Convocation d'une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 20 décembre 2010.
- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'actionnaire unique, par son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., comme liquidateur de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner instruction au liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

Le liquidateur préparera un inventaire détaillé portant sur l'emploi des actifs de la Société ainsi que tous documents et comptes y relatifs.

Le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et exécuter ses obligations et la Société est engagée à l'égard des tiers pour les besoins de la liquidation par la seule signature du liquidateur.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de convoquer une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 20 décembre 2010 en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- a) Renonciation aux formalités de convocation;
- b) Présentation du rapport du liquidateur;

- c) Nomination de la société EQ Audit S.à r.l., en tant que commissaire à la liquidation;
- d) Convocation à une troisième assemblée générale des actionnaires laquelle se tiendra le 25 janvier 2010 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant:
  - (i) Renonciation aux formalités de convocation;
  - (ii) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et vote de décharge;
  - (iii) Vote de décharge au liquidateur;
  - (iv) Octroi de pouvoirs spéciaux, annulation des actions et clôture de la liquidation; et
  - (v) Divers.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à l'actionnaire unique de la Société ou sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57840. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011120626/184.

(110138603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

### **Lorenzoni Developpement, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.108.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte.

#### ONT COMPARU:

Monsieur Frédéric THIRIET, dirigeant de sociétés, résidant à F-88190 Golbey (France), 15 rue de la Moselle,

Monsieur Stéphane ORDENER, directeur technique, résidant à L-5658 Mondorf-les-Bains, 2 An der Gassel,

Madame Martine GOEDERT, épouse KRICK, secrétaire, résidant à F-88150 Thaon-Les-Vosges (France), 260 rue de Lorraine.

Ici représentés par Maître Vanessa Morolli, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer en tant qu'associés.

#### **Title I. Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LORENZONI DEVELOPPEMENT", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la fabrication, l'installation, l'entretien et le dépannage d'enseignes, supports publicitaires, signalisation et de plaques d'immatriculation, l'habillage de façades, ainsi que la représentation, la commercialisation et l'entreposage de produits s'y rapportant.

2.2 La Société a encore pour objet la vente et l'installation de pergolas et de vérandas, de couvertures motorisées et de tout élément d'aménagement d'espaces extérieurs.

2.3 La Société a de plus pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et l'aliénation de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales et/ou de bureaux situés au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, toutes sortes de valeurs mobilières, cotées ou non, titres participatifs, bons, obligations, certificats de dépôt ou autres instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.4 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et autres titres de créances. La Société pourra aussi accorder des prêts ou autre sorte de supports, avances et sûretés à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés affiliées. Elle pourra ainsi accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de sûretés sur l'ensemble ou partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et aliéner des brevets, licences, marques, logiciels, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et aliéner des immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.5 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi à Hellange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision du/des associé(s) prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 8. Forme des parts sociales registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

**Titre III. Administration - Gérance - Représentation****Art. 9. Gérance.**

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou, le cas échéant, par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale du/des associé(s).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale du/des associé(s), qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

**Art. 10. Pouvoirs.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

**Art. 11. Conseil de gérance - Procédure**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date de la résolution sera la date de la dernière signature portée sur la résolution.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président pro tempore qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire, le secrétaire pro tempore ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable si les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.7 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

##### **Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition du/des associé(s) au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale du/des associé(s), sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société ait obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre V. Dissolution et liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale du/des associé(s), décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale du/des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts sociales.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les comparants, ici représentés comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont déclaré souscrire à cent (100) parts sociales et les libérer en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Frédéric THIRIET: . . . . .	70 parts sociales
- Monsieur Stéphane ORDENER: . . . . .	15 parts sociales
- Madame Martine GOEDERT: . . . . .	15 parts sociales
TOTAL: . . . . .	cent parts sociales (100)

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent acplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

#### *Résolutions des associés*

Et aussitôt, les associés pré-désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-3333 Hellange, Résidence Ravenelle, 53, rue de Bettembourg.
- 2) Le nombre de gérant est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant:
  - Monsieur Frédéric THIRIET né le 4 mai 1967, à Clichy (France), demeurant à F- 88190 Golbey (France), 15 rue de la Moselle.
- 3) Le mandat du gérant prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille douze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: V. MOROLLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37812. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120570/225.

(110138790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

#### **Petrusse European Clo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.018.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011122659/21.

(110139677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.035.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par  
l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011*

1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's - Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;

2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado - Etats-Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011121292/16.

(110139919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Beltxnea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.297.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale  
Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 mai 2011*

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.

2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTXNEA S.A.

Référence de publication: 2011121302/22.

(110140060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**European Life Science Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
l'associé unique en date du 15 août 2011*

- La démission de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société a été transféré au 41, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011121354/18.

(110140033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Toda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.487.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 mai 2011*

Le 13 mai 2011, les Actionnaires de TODA SA. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet rétroactif au 2 mai 2010, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Daniella DWEK, avec effet rétroactif au 2 mai 2010, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Elie DWEK, avec effet rétroactif au 2 mai 2010, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet rétroactif au 2 mai 2010, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;
- Il est également porté à la connaissance des tiers que le siège social de Luxembourg Corporation Company S.A. et CAS Services S.A. est à présent: 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011122596/23.

(110141200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**TAD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.533.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121592/10.

(110139916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**EP Sundsvall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.306.

In the year two thousand eleven, on the twenty second day of August

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., with registered office at L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg number B 121620),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l, prenamed, is the sole actual shareholder of EP Sundsvall S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on December 21, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 347 of February 11, 2008.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30<sup>th</sup> day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1<sup>st</sup> January 2011 will end on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 15.** The company’s financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company’s assets and liabilities.”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze le vingt-deux août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg numéro B 121620,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Que, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EP Sundsvall S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, par acte notarié en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 347 du 11 février 2008.

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’associée unique décide de modifier l’exercice financier de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour s’achever le 30 septembre de l’année suivante.

L’exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s’achèvera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

L’associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L’année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l’année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. »

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37801. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121863/80.

(110140649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**StoneCreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 25 août 2011, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Tamas Horvath de son poste de gérant B avec effet au 25 août 2011;
- d'accepter la démission de Sébastien Francois de son poste de gérant B de la société avec effet au 25 août 2011;
- de nommer gérant B, avec effet au 25 août 2011 et pour une durée illimitée, Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergish Gladbach, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- de nommer gérant B, avec effet au 25 août 2011 et pour une durée illimitée, Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122581/18.

(110140981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Immobilière Camekisch, Société Anonyme.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 9, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 163.019.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am sechsten Juni

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft INTERNATIONAL BUSINESS COUNSELLORS sàrl mit Sitz zu L-9570 Wiltz, Centre du Commerce - 9, rue des Tondeurs. Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Norbert MULLER, mit dem damaligen Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 23 Januar 1992, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 318 Seite 15228 von 1992, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.503, hier vertreten durch:

- Die anonyme Gesellschaft FIDUCIAIRE ARBO SA, mit Sitz zu L-9544 Wiltz, 2-A, rue Hannelast, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B97.573, hier wiederum vertreten durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herrn Marcel BORMANN, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Wiltz und Frau Jacqueline HANS, wohnhaft in Wiltz.

Die erschiene vorbenannte Partei ersucht den verhandelnden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **Gesellschaftsname - Sitz - Zweck- Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung

### **„IMMOBILIERE CAMEKISCH" AG.**

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Diekirch.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes im Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Maßnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch einen der ausführenden Organe der Gesellschaft, welcher die Befugnis besitzt, die tägliche Geschäftsführung auszuüben.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwertung von Immobilien im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Gesellschaftskapital - Aktien**

**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in hundert Aktien (100) mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (310,- EUR) pro Aktie.

**Art. 6.** Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wunsch der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Gesellschaft hat das Recht auszugebende Aktien mit einem Aufgeld, das ist eine Emissionsprämie, zu versehen.

Die Aktien können an Fremde nur mit Zustimmung aller bestehenden Aktionäre übertragen werden, unter den bestehenden Aktionären sind die Aktien frei übertragbar. Im Todesfall eines Aktionärs oder beim Verkauf der Aktien haben die noch verbleibenden Aktionäre auf jeden Fall ein Vorkaufsrecht auf die Aktien zum Preis, der sich ergibt aus dem Stammkapital zuzüglich der gebildeten Rücklagen und nicht ausgeschütteten Gewinne zuzüglich dem Buchwert des Anlagevermögens. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

### **Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 7.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Geschäftspartner umfasst, kann der Verwaltungsrat von nur ein Verwaltungsratsmitglieds zusammengesetzt werden. Sobald die Hauptversammlung die Existenz von mehr als einem Geschäftspartner feststellt, muss man einen aus mindestens drei Mitgliedern zusammengesetzten Verwaltungsrat nennen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Wenn eine juristische Person zum Verwalter ernannt wird, ist diese verpflichtet, einen ständigen Vertreter zu ernennen, der mit der Ausführung dieser Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person beauftragt wurde. Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und setzt sich derselben zivilrechtlichen Haftung aus, wie wenn er diese Aufgabe in eigenem Namen und auf eigene Rechnung ausübte, unbeschadet der mit der juristischen Person solidarischen Verantwortung, die er vertritt. Diese kann ihren Vertreter nur widerrufen, indem man gleichzeitig seinen Nachfolger ernennt.

**Art. 8.** Der einzige Verwalter übt die Tätigkeit aus, die dem Verwaltungsrat übertragen ist.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 10.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden und einem anderen Verwaltungsratsmitglieds oder von dem alleinigen Verwalter bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigefügt.

Die Kopien oder Auszüge dieser Protokolle, die in Justiz oder anderswo dienen sollen, werden vom Präsidenten des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltern oder vom einzigen Verwalter unterzeichnet.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter können ihre Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

**Art. 13.** Wenn die Gesellschaft einen aus mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammengesetzten Verwaltungsrat umfasst, werden die Verwaltungsratsmitglieder in zwei Gruppen eingeteilt genannt: „Gruppe A“ und „Gruppe B“. Die Gesellschaft wird unter allen Umständen Dritten gegenüber verpflichtet, eingeschlossen alle Bankgeschäfte, durch die Einzelunterschrift eines delegierten Geschäftsführers oder durch die gemeinsame Unterschrift von je einem Verwaltungsratsmitglieds aus jeder Gruppe.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Wenn der Verwaltungsrat sich aus nur einem Mitglied zusammensetzt, wird die Gesellschaft durch dessen alleinige Unterschrift verpflichtet.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

**Art. 14.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre sein können. Der oder die Kommissare werden ernannt für die Dauer von höchstens sechs Jahren gerechnet von der Generalversammlung an. Die Generalversammlung legt ihre Anzahl und Bezüge fest. Sie sind wiederwählbar.

### Gesellschafterversammlung

**Art. 15.** Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Wenn die Gesellschaft von einem einzigen Geschäftspartner gebildet wird, übt letzterer die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung der Aktionäre übertragen wurden.

**Art. 16.** Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, jeweils am ersten Freitag des Monats Mai um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahr 2011. Die jährliche Hauptversammlung muss innerhalb von sechs Monaten nach dem Abschluss des Geschäftsjahres abgehalten werden.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten drauffolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat den einzigen Verwalter oder durch den Aufsichtskommissar einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären gefordert werden.

**Art. 18.** Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen erfolgt mittels Einschreibebrief bzw. im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung. Diese Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung beinhalten. Jede ordentliche und außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Falls ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse einberufen worden sind.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

**Art. 19.** Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, die mit dieser Aktie verbunden sind, solange zu suspendieren bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsführung - Gewinnverteilung**

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

**Art. 21.** Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften Anzahlungen auf Dividende vornehmen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 22.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, die gemäss den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und Vergütungen festlegt.

### **Gesetzgebung**

**Art. 23.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Form über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung in allen Fällen finden, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2012 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung des Kapitals*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Die Gesellschaft INTERNATIONAL BUSINESS COUNSELLORS sàrl, vorbenannt, hundert Aktien . . . . .	100
TOTAL: hundert Aktien . . . . .	100

Alle Aktien sind vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

120641

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.600,- €.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann sind die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

- Herr Uwe KILIAN, Kinderarzt, geboren in Reinheim (D) am 4. Juni 1960, wohnhaft in L-9235 Diekirch, 29, rue Dr. JP Glaesener;

- Frau Maria GOMEZ RODRIGUEZ, Angestellte, geboren in Velada (ESP) am 17/04/1963, wohnhaft in L-9235 Diekirch, 29, rue Dr. JP Glaesener;

- Herr Alexander SCHULZE-BERGE, Dr.med, geboren in Goettingen (D) am 7. September 1961, wohnhaft in L-9142 Bürden, 18, Rue J.P. Gaspard;

- Frau Annegret BÄUMER, Dr. med, geboren in Münster (D) am 12. Juni 1960, wohnhaft in L-9142 Bürden, 18, Rue J.P. Gaspard;

3) Die Versammlung beschließt die vorgenannten Verwaltungsratsmitglieder wie nachfolgend aufzuteilen:

Gruppe „A“: Herr Uwe KILIAN und Frau Maria GOMEZ RODRIGUEZ, vorgenannt,

Gruppe „B“: Herr Alexander SCHULZE-BERGE und Frau Annegret BÄUMER, vorgenannt.

Für die tägliche Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von je einem Verwaltungsratsmitglied aus jeder Gruppe verpflichtet.

4) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft International Business Performers AG, mit Sitz in L-9570 Wiltz, Centre du Commerce -9, rue des Tondeurs, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 91.644, hier vertreten durch ein Verwaltungsratsmitglied:

Die anonyme Gesellschaft FIDUCIAIRE ARBO SA, mit Sitz zu L-9544 Wiltz, 2-A, rue Hannelast, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B97.573.

5) Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds sowie des Kommissars erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

6) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9213 Diekirch, 9, Rue de Brabant.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Hans, M. Bormann, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 juin 2011. WIL/2011/442. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 15 juin 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011120744/221.

(110136945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Medical Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 96.338.

La société Juria Experts sàrl dénonce, avec effet immédiat, le siège social de et la convention de domiciliation conclue avec la société Medical Distribution sàrl, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 96338.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour la Gérance

Juria Experts sàrl

Référence de publication: 2011121995/13.

(110140335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Emilie SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg E 3.316.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le trois août.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Hugo FREIHOFF, employé privé, époux de Danielle RACCOGLI, né à Wirges (Allemagne), le 19 décembre 1961, propriétaire de deux (2) parts de EMILIE SCI, société civile immobilière avec siège social à L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 3316, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 718 du 26 avril 2007, demeurant à L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine, marié sous le régime de la séparation de biens suivant contant de mariage du notaire Georges D'HUART de Pétange du 10 janvier 2000,

2.- Danielle RACCOGLI, employée privée, épouse de Hugo FREIHOFF, née à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1962, demeurant à L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine, propriétaire de vingt (20) parts de EMILIE SCI;

3.- Jenna STRZYKALA, étudiante, né à Luxembourg, le 13 août 1989, demeurant à L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine, propriétaire de deux (2) parts de EMILIE SCI,

elle-même ici représentée par sa mère Danielle RACCOGLI, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-jointe;

4.- Mara STRZYKALA, étudiante, né à Luxembourg, le 13 mars 1992, demeurant à L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine, propriétaire de deux (2) parts de EMILIE SCI.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de EMILIE SCI, prédite.

Le capital social est fixé à deux mille six cents (2.600.-) euros, représenté par vingt-six (26) parts d'une valeur nominale de cent (100.-) euros chacune.

De commun accord, les associés ont décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.

La société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties en ce sens que actifs et passifs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leurs participations dans la Société.

De la sorte, sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3470 Dudelange, 20, rue de la Fontaine.

*Déclaration*

Les associés présents et représentés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Freihoff, Raccogli, Strzykala et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 8 août 2011. Relation EAC/2011/10863. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 11 AOUT 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011122993/49.

(110141044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.300.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.631.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company Maximus Holding II S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 157631, (hereafter the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on November 19, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 353 on 22 February 2011,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, on March 23, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1540 on July 12, 2011.

Mrs. Isabelle CHARLIER, lawyer, residing in Luxembourg, takes the chair and declares that a quorum is present.

The Chairman appoints as Secretary Mr. Amaury-Maxence BAGOT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutinizer Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet.

The attendance sheet as well as the powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxies, by the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to act that:

I- According to the attendance sheet, the members representing the full amount of the corporate capital of nine millions three hundred thousand sterling pounds (GBP 9.300.000) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II- The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of 124,000 A1 Ordinary Shares owned by Stichting Administratiekantoor Pinot Noir into 124,000 B1 Ordinary Shares;
2. Conversion of 124,000 A2 Ordinary Shares owned by Stichting Administratiekantoor Pinot Noir into 124,000 B2 Ordinary Shares;
3. Conversion of 124,000 A3 Ordinary Shares owned by Stichting Administratiekantoor Pinot Noir into 124,000 B3 Ordinary Shares.
4. Amendment of the Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the capital structure of the Company as amended by the present act;
5. Granting of power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above conversion of shares of the Company;
6. Miscellaneous;

III- Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to convert:

1. 124,000 A1 Ordinary Shares owned by Stichting Administratiekantoor Pinot Noir into 124,000 B1 Ordinary Shares;
2. 124,000 A2 Ordinary Shares owned by Stichting Administratiekantoor Pinot Noir into 124,000 B2 Ordinary Shares;
3. 124,000 A3 Ordinary Shares owned by Stichting Administratiekantoor Pinot Noir into 124,000 B3 Ordinary Shares.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to amend the Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the aforementioned modifications of the capital structure.

Consequently, the Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is to read as follows:

“ **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital is set at nine million three hundred thousand Sterling pounds (GBP 9,300,000.-) represented by nine million three hundred thousand (9,300,000) Shares with a par value of one Sterling pound (GBP 1.-) each, being the addition of:

Class of Shares	Amount	Nominal value
-----------------	--------	---------------

A1 Ordinary Shares . . . . .	2,827,458	GBP 1.00
A2 Ordinary Shares . . . . .	2,827,458	GBP 1.00
A3 Ordinary Shares . . . . .	2,827,458	GBP 1.00
B1 Ordinary Shares . . . . .	272,542	GBP 1.00
B2 Ordinary Shares . . . . .	272,542	GBP 1.00
B3 Ordinary Shares . . . . .	272,542	GBP 1.00

The share capital of the Company is exclusively represented by Ordinary Shares which may be under the form of the A1 Ordinary Shares, A2 Ordinary Shares, A3 Ordinary Shares, B1 Ordinary Shares, B2 Ordinary Shares or B3 Ordinary Shares, as defined below, or any other denominated categories of Ordinary Shares.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire classes of the Ordinary Shares in issue in the Class 3 Ordinary Shares and/or the Class 2 Ordinary Shares and/or the Class 1 Ordinary Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of Ordinary Shares such cancellations and repurchases of Ordinary Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class 3 Ordinary Shares). For the avoidance of doubt, the same proportion of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares within each class of Ordinary Shares shall be cancelled or repurchased on any cancellation or repurchase of that class of Ordinary Shares.

No amendment to these Articles which adversely affects the rights attaching to the B Ordinary Shares (or is considered likely to do so by the B Ordinary Shareholders' Representatives, acting reasonably) shall be made without the consent of the B Ordinary Shareholders' Representatives (and any proposed amendment to Article 8 or this paragraph shall be deemed to be such an amendment).

Notwithstanding any specifications set out in these Articles of Association in respect for certain categories of Shares, the Shares representing the corporate capital of the Company shall be registered in the shares' register held at the registered office of the Company."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

#### **Ci-après la traduction française de l'Assemblée Générale Extraordinaire.**

L'année deux mille onze, le cinquième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des membres de la société Maximus Holding II S.à.r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 157631, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 le 22 Février 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1540 du 12 juillet 2011.

Madame Isabelle CHARLIER, avocate, résidant au Luxembourg, siège et déclare le quorum réuni.

Le Président appointe comme Secrétaire Monsieur Amaury-Maxence BAGOT, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, résidant à Luxembourg.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée rédige la présente feuille de présence.

La feuille de présence tout comme les procurations, ayant été signées ne varietur par les mandataires, membres du bureau et le soussigné notaire public, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I- Conformément à la feuille de présence, les membres représentant l'intégralité du capital social de neuf millions trois cent mille livres sterling (GBP 9.300.000) sont valablement représentés lors de cette réunion. L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'agenda sans convenir d'une lettre de convocation préalable.

II- L'agenda de la réunion est le suivant:

1. Conversion de 124.000 Actions Ordinaires A1 détenues par Stichting Administratiekantoor Pinot Noir en 124.000 Actions Ordinaires B1;

2. Conversion de 124.000 Actions Ordinaires A2 détenues par Stichting Administratiekantoor Pinot Noir en 124.000 Actions Ordinaires B2;

3. Conversion de 124.000 Actions Ordinaires A3 détenues par Stichting Administratiekantoor Pinot Noir en 124.000 Actions Ordinaires B3;

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter la structure du capital de la Société telle qu'amendée par le présent acte;

5. Pouvoir à tout gérant de la Société pour agir seul ou de manière conjointe au nom et pour le compte de la société afin d'effectuer tous actes ou démarches, d'exécuter et signer tous actes, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que le gérant considère nécessaire ou souhaitable afin d'enregistrer la présente conversion d'actions de la Société;

6. Divers;

III- Ensuite l'assemblée générale, après délibérations, prit de manière unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir:

- 124.000 Actions Ordinaires A1 détenues par Stichting Administratiekantoor Pinot Noir en 124.000 Actions Ordinaires B1;

- 124.000 Actions Ordinaires A2 détenues par Stichting Administratiekantoor Pinot Noir en 124.000 Actions Ordinaires B2;

- 124.000 Actions Ordinaires A3 détenues par Stichting Administratiekantoor Pinot Noir en 124.000 Actions Ordinaires B3;

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale, a décidé de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus dans la structure du capital.

En conséquence, l'Article 5 des Statuts de la Société est à lire comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf millions trois cent mille livres sterling (GBP 9.300.000,-) représenté par neuf millions trois cent mille (9.300.000) Actions ayant une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, étant l'addition de:

Class of Shares	Quantité	Valeur Nominale
Actions Ordinaires A1 . . . . .	2.827.458	GBP 1.00
Actions Ordinaires A2 . . . . .	2.827.458	GBP 1.00
Actions Ordinaires A3 . . . . .	2.827.458	GBP 1.00
Actions Ordinaires B1 . . . . .	272.542	GBP 1.00
Actions Ordinaires B2 . . . . .	272.542	GBP 1.00
Actions Ordinaires B3 . . . . .	272.542	GBP 1.00

Le capital social de la Société est exclusivement représenté par des Actions Ordinaires qui peuvent être sous la forme d'Actions Ordinaires A1, Actions Ordinaires A2, Actions Ordinaires A3, Actions Ordinaires B1, Actions Ordinaires B2 ou Actions Ordinaires B3, tels que définis ci-dessous ou toutes autres catégories d'Actions Ordinaires définies

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions Ordinaires, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières d'Actions Ordinaires émises dans la Classe 3 d'Actions Ordinaires et/ou la Classe 2 d'Actions Ordinaires et/ou la Classe 1 d'Actions Ordinaires. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions Ordinaires, ces rachats et annulations d'Actions Ordinaires seront faits dans un ordre numérique inversé (commençant par les Actions Ordinaires de Classe 3). Pour éviter tout doute, la même proportion d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B au sein de chaque classe d'Actions Ordinaires sera rachetée ou annulée à chaque rachat ou annulation de cette classe d'Actions Ordinaires.

Aucune modification de ces Statuts affectant de manière négative les droits attachés aux Actions Ordinaires B (ou considérée comme telle par les Représentants des Actionnaires Ordinaires B agissant raisonnablement) ne peut être faite sans le consentement des Représentants des Actionnaires Ordinaires B (et toute modification proposée à l'article 8 ou à ce paragraphe doit être considérée comme étant une modification).

Nonobstant toutes spécifications décrites dans ces Statuts concernant certaines catégories d'Actions, les Actions représentant le capital social de la Société doivent être inscrites dans le registre des actions tenu au siège social de la Société.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, A-M. BAGOT, L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121118/179.

(110138808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Fly Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.126.

I. Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé, a transféré son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 mai 2011 les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise agréé de Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011121891/15.

(110140311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**SmartStream Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.408.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 août 2011*

Monsieur Chris Parkin demeurant à Flat 6, 1 Stanley Gardens, London W11 2ND (Royaume-Uni) démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 3 août 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Keith Grealley, gérant de classe B;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 29 août 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011123607/22.

(110141080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 juin 2011*

*Résolution:*

Le mandat des Membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de renouveler le mandat de:

- Fidupar, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Noël Didier, 1, rue Joseph Hackin, L- 1746 Luxembourg

- COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L- 1746 Luxembourg

et de nommer

- THE CLOVER, 8, rue Haute L - 4963 Clémency représentée par Mr Eric Jolas, 8, rue Haute, Clémency, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Extrait sincère et conforme

*Le Gérant commandité*

Fauveluxe Sàrl

Société à responsabilité limitée

K. LOZIE / E. ZORBIBE

*Gérant B / Gérant A*

Référence de publication: 2011123613/25.

(110141350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Ariane Services S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 276.

*Procès-verbal de la réunion des associés de la société civile  
Ariane Services S.C. tenue à Luxembourg le 24 juin 2011*

Présents ou représentés:

Monsieur Thierry Blondeau

Monsieur Valéry Civilio

Monsieur Laurent de La Mettrie

Monsieur Sami Douénias

Monsieur Philippe Duren

Monsieur Amaury Evrard

Monsieur Michel Guilluy

Monsieur Luc Henzig

Monsieur Pierre Krier

Madame Véronique Lefebvre

Monsieur Jean-Robert Lentz

Monsieur Steven Libby

Monsieur Mervyn Martins

Monsieur Laurent Marx

Monsieur Marc Minet

Monsieur Didier Mouget

Monsieur Paul Neyens

Monsieur John Parkhouse

Madame Valérie Piastrelli

Monsieur Wim Piot

Monsieur Christophe Pittie

Monsieur Didier Prime

Monsieur Pascal Rakovsky

Monsieur Michiel Roumieux

Monsieur Marc Saluzzi

Monsieur Serge Saussoy

Monsieur Thomas Schiffler

Monsieur Philippe Sergiel

Monsieur Günter Simon

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

*Ordre du jour:*

1) Formalités de convocation

2) Approbation des comptes de la période allant du 1<sup>er</sup> février au 7 juin 2011

3) Approbation des cessions de parts sociales avec effet au 31 janvier 2010, au 1<sup>er</sup> février 2010, au 18 juin 2010, au 6 septembre 2010, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, au 28 mars 2011 et au 24 juin 2011 ayant comme conséquence que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. réunira en ses mains la totalité des parts sociales de la société

4) Modification de l'article 6 des statuts: mise à jour en intégrant les cessions de parts sociales

5) Confirmation des démissions comme gérants de Monsieur Luc Henzig, Monsieur Paul Neyens, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot et Monsieur Marc Saluzzi en date du 24 juin 2011 et décharge pour l'exercice de leurs mandats

6) Mise à jour de la liste des gérants, qui comprendra Messieurs Didier Mouget et Pascal Rakovsky.

L'assemblée se tient au siège de la société sous la présidence de Monsieur Didier Mouget.

L'entièreté du capital est représentée à la présente assemblée.

L'assemblée commence à 13 heures 20.

*Résolutions:*

*Première résolution:*

Les associés ont tous été dûment invités à assister à la présente assemblée et les associés présents, à l'unanimité, se considèrent dûment et valablement convoqués et déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable et qu'ils ont aussi reçu une copie des documents dont question à l'ordre du jour.

*Deuxième résolution:*

La collectivité des associés approuve à l'unanimité les comptes de la période allant du 1<sup>er</sup> février au 7 juin 2011 et montrant un résultat de la période courante de EUR 0.00, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

*Troisième résolution:*

Conformément à l'article 7 des statuts, la collectivité des associés approuve et entérine à l'unanimité les cessions de parts sociales sans désignation de valeur nominale suivantes:

- La cession de 14 parts sociales par Monsieur Gian Marco Magrini à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 31 janvier 2010

- La cession de 15 parts sociales par Monsieur Olivier Mortelmans à Luxfide S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010

- La cession de 14 parts sociales par Monsieur Bernard Dubois à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 18 juin 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Thierry Blondeau avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Valéry Civilio avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Laurent de La Mettrie avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Sami Douénias avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Philippe Duren avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Amaury Evrard avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Michel Guilluy avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Luc Henzig avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Pieire Krier avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Madame Véronique Lefebvre avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Monsieur Roland Mertens à Monsieur Jean-Robert Lentz avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Steven Libby avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Mervyn Martins avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Laurent Marx avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Marc Minet avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Didier Mouget avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Paul Neyens avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Luxfide S.à r.l. à Monsieur John Parkhouse avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Luxfide S.à r.l. à Madame Valérie Piastrelli avec effet au 6 septembre 2010

- La cession de 2 parts sociales par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Wim Piot avec effet au 6 septembre 2010

- La cession d'1 part sociale par Luxfide S.à r.l. à Monsieur Christophe Pittie avec effet au 6 septembre 2010
- La cession d'1 part sociale par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Didier Prime avec effet au 6 septembre 2010
- La cession d'1 part sociale par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Pascal Rakovsky avec effet au 6 septembre 2010
- La cession de 2 parts sociales par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Madame Odile Renner avec effet au 6 septembre 2010
- La cession de 2 parts sociales par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Michiel Roumieux avec effet au 6 septembre 2010
- La cession d'1 part sociale par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Marc Saluzzi avec effet au 6 septembre 2010
- La cession de 2 parts sociales par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Serge Saussoy avec effet au 6 septembre 2010
- La cession d'1 part sociale par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Thomas Schiffler avec effet au 6 septembre 2010
- La cession de 2 parts sociales par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Philippe Sergiel avec effet au 6 septembre 2010
- La cession de 2 parts sociales par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à Monsieur Günter Simon avec effet au 6 septembre 2010
- La cession d'1 part sociale par Madame Odile Renner à chacun des associés suivants: Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Marc Minet, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur Christophe Pittie, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Monsieur Marc Saluzzi et Monsieur Thomas Schiffler, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- La cession d'1 part sociale par les héritiers de feu Monsieur Etienne Boulard à chacun des associés suivants: Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon, avec effet au 28 mars 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Thierry Blondeau à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Monsieur Valéry Civilio à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Laurent de La Mettrie à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Sami Douénias à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Philippe Duren à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Monsieur Amaury Evrard à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Michel Guilluy à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Luc Henzig à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Pierre Krier à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Madame Véronique Lefebvre à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Jean-Robert Lentz à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Monsieur Steven Libby à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Mervyn Martins à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Laurent Marx à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Monsieur Marc Minet à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011

- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Didier Mouget à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Paul Neyens à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur John Parkhouse à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Madame Valérie Piastrelli à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Wim Piot à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Monsieur Christophe Pittie à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 16 parts sociales par Monsieur Didier Prime à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Pascal Rakovsky à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Michiel Roumieux à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Marc Saluzzi à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Serge Saussoy à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Thomas Schiffler à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Philippe Sergiel à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011
- La cession de 17 parts sociales par Monsieur Günter Simon à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 24 juin 2011.

Comme conséquence des cessions précédentes, la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers réunit en ses mains la totalité des parts sociales de la société.

*Quatrième résolution:*

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 6 des statuts de la façon suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales ont été souscrites connue suit:

1. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.477, cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinq cents parts sociales (500);

Total: cinq cents parts sociales (500).

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers.

*Cinquième résolution:*

La collectivité des associés entérine à l'unanimité les démissions comme gérants de Monsieur Luc Henzig, Monsieur Paul Neyens, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot et Monsieur Marc Saluzzi en date du 24 juin 2011 et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandats.

*Sixième résolution:*

A partir du 24 juin 2011, la gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

2. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature individuelle.

L'assemblée est levée à 13 heures 29.

Fait et signé à Luxembourg par Wim Piot pour l'ensemble des associés, le 24 juin 2011.

Wim Piot.

Référence de publication: 2011121284/194.

(110139926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Fareva, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.127.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité:

- de réduire le nombre d'Administrateurs de 6 à 5;
- de renouveler les mandats de Monsieur Bernard FRAISSE, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Joseph WINANDY, de Monsieur Koen LOZIE, Madame Catherine DODET, Monsieur Jean-Pierre FRAISSE, Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg dont le siège social est situé 400, Route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Réviseur d'Entreprises agréé pour les comptes statutaires et consolidés.

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

FIDUPAR

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011125882/22.

(110145082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.342.

In the year two thousand and eleven,

On the twelfth day of August,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Alba Luxco S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office in L-1931 Luxembourg, 25, rue de la Liberté, incorporated by deed of notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on 1<sup>st</sup> March 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 1126 of 26 May 2011, modified by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 21 March 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 1281 of 14 June 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 159,342.

The meeting is chaired by Mr Philippe STANKO, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Daniela LORENZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas GERARD, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty-nine thousand one hundred British pounds (GBP 439,100.00) so as to raise it from its current amount of ten thousand nine hundred British pounds (GBP 10,900.00) up to four hundred fifty thousand British pounds (GBP 450,000.00) through the issue of forty-three million nine hundred ten thousand (43,910,000) shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each, through the conversion of forty-three million nine hundred ten thousand (43,910,000) convertible preferred equity certificates having a par value of one pence (GBP 0.01) each, issued by the Company ("CPECs").

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share Capital.** The Company’s subscribed capital is fixed at four hundred fifty thousand British pounds (GBP 450,000.00) represented by forty-five million (45,000,000) shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each.”

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital by an amount of four hundred thirty-nine thousand one hundred British pounds (GBP 439,100.00) so as to raise it from its current amount of ten thousand nine hundred British pounds (GBP 10,900.00) up to four hundred fifty thousand British pounds (GBP 450,000.00) through the issue of forty-three million nine hundred ten thousand (43,910,000) shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each, through the conversion of forty-three million nine hundred ten thousand (43,910,000) convertible preferred equity certificates having a par value of one pence (GBP 0.01) each through the conversion of:

- five hundred twenty-eight thousand seven hundred and eleven (528,711) CPECs having a par value of one pence (GBP 0.01) each, which are currently held by the shareholder “ELAFONISOS LIMITED.”, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands), c/o Triden Trust (B.V.I.) Limited, Road Town, into five hundred twenty-eight thousand seven hundred and eleven (528,711) new shares of the Company having a nominal par value of one pence (GBP 0.01) each;

- one million four hundred five thousand five hundred seventeen (1,405,517) CPECs having a par value of one pence (GBP 0.01) each, which are currently held by the shareholder “CHANGE CAPITAL COINVEST IIB LP”, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, into one million four hundred five thousand five hundred seventeen (1,405,517) new shares of the Company having a nominal par value of one pence (GBP 0.01) each;

- two million five hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-five (2,588,495) CPECs having a par value of one pence (GBP 0.01) each, which are currently held by the shareholder “CHANGE CAPITAL COINVEST II LP INC.”, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, into two million five hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-five (2,588,495) new shares of the Company having a nominal par value of one pence (GBP 0.01) each, and

- thirty-nine million three hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-seven (39,387,277) CPECs having a par value of one pence (GBP 0.01) each, which are currently held by the shareholder “CHANGE CAPITAL FUND II LP INC.”, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, into thirty-nine million three hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-seven (39,387,277) new shares of the Company having a nominal par value of one pence (GBP 0.01) each;

The forty-three million nine hundred ten thousand (43,910,000) new shares have been subscribed as follows:

“ELAFONISOS LIMITED”, prenamed, has subscribed to five hundred twenty-eight thousand seven hundred eleven (528,711) new shares of the Company,

“CHANGE CAPITAL CO-INVEST IIB LP”, prenamed, has subscribed to one million four hundred five thousand five hundred seventeen (1,405,517) new shares of the Company,

“CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC”, prenamed, has subscribed to two million five hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-five (2,588,495) new shares of the Company, and

“CHANGE CAPITAL FUND II LP INC”, prenamed, has subscribed to thirty-nine million three hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-seven (39,387,277) new shares of the Company.

All the shares so subscribed have been fully paid up.

The total contribution of four hundred thirty-nine thousand one hundred British pounds (GBP 439,100.00) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Proof of the reality of this contribution has been given to the undersigned notary by the production of an attestation drawn up by the Board of Managers of the company, dated 10 August 2011.

This attestation, after being signed “ne varietur” by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

As a consequence, the general meeting of partners decides to amend article four of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share Capital.** The Company’s subscribed capital is fixed at four hundred fifty thousand British pounds (GBP 450,000.00) represented by forty-five million (45,000,000) shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each.”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro (EUR 3,500.00).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze,

Le douze août,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Alba Luxco S.à r.l.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WER-SANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1126 du 26 mai 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1281 du 14 juin 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 159.342.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Daniela LORENZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d’acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d’un montant de quatre cent trente-neuf mille cent Livres Sterling (GBP 439.100,00) afin de le porter de sa valeur actuelle de dix mille neuf cents Livres Sterling (GBP 10.900,00) à quatre cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 450.000,00) par l’émission de quarante-trois millions neuf cent dix mille (43.910.000) parts sociales d’une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, par conversion de quarante-trois millions neuf cent dix mille (43.910.000) certificats de capitaux préférentiels convertibles ayant une valeur de un pence (GBP 0.01) chacun, émis par la Société ("CPECs").

2. Modification subséquente de l’article 4 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 450.000,00), représenté par quarante-cinq millions (45.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

3. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente-neuf mille cent Livres Sterling (GBP 439.100,00) afin de le porter de sa valeur actuelle de dix mille neuf cents Livres Sterling (GBP 10.900,00) à quatre cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 450.000,00) par l'émission de quarante-trois millions neuf cent dix mille (43.910.000) parts sociales d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, par conversion de quarante-trois millions neuf cent dix mille (43.910.000) certificats de capitaux préférentiels convertibles ayant une valeur de un pence (GBP 0,01) chacun par la conversion de:

- cinq cent vingt-huit mille sept cent onze (528.711) CPECs d'une valeur de un pence (GBP 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "ELAFONISOS LIMITED", ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) c/o Triden Trust (B.V.I.) Limited, Road Town, en cinq cent vingt-huit mille sept cent onze (528.711) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune;

- un million quatre cent cinq mille cinq cent dix-sept (1.405.517) CPECs d'une valeur de un pence (GBP 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "CHANGE CAPITAL CO-INVEST IIB LP", ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Iles de la Manche, en un million quatre cent cinq mille cinq cent dix-sept (1.405.517) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.588.495) CPECs d'une valeur de un pence (GBP 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC.", ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Iles de la Manche, en deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.588.495) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, et

- trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-sept (39.387.277) CPECs d'une valeur de un pence (GBP 0,01) chacun, actuellement détenus par l'associée "CHANGE CAPITAL FUND II LP INC.", ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Iles de la Manche, en trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-sept (39.387.277) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.

Les quarante-trois millions neuf cent dix mille (43.910.000) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit: "ELAFONISOS LIMITED", prénommée, a souscrit à cinq cent vingt-huit mille sept cent onze (528.711) nouvelles parts sociales,

"CHANGE CAPITAL CO-INVEST IIB LP", prénommée, a souscrit à un million quatre cent cinq mille cinq cent dix-sept (1.405.517) nouvelles parts sociales,

"CHANGE CAPITAL CO-INVEST II LP INC", prénommée, a souscrit à deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.588.495) nouvelles parts sociales, et

"CHANGE CAPITAL FUND II LP INC prénommée, a souscrit à trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-sept (39.387.277) nouvelles parts sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées.

L'intégralité de l'apport des quatre cent trente-neuf mille cent Livres Sterling (GBP 439.100,00) est entièrement allouée au capital social. Il n'y pas eu de prime d'émission.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'une attestation datée du 10 août 2011, dressé par le conseil de gérance de la société.

Cette attestation, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistré.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article quatre, alinéa premier, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 450.000,00), représenté par quarante-cinq millions (45.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Stanko, D. Lorenz, N. Gérard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2011. Relation: LAC / 2011 / 37495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Référence de publication: 2011123632/203.

(110142344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

---

**Familux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.815.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121895/10.

(110140451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Finance & Médiation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.949.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011121898/10.

(110140305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Flobio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 159.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 août 2011

Référence de publication: 2011121900/10.

(110140055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Frigosysteme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.503.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2011:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 31 Août 2011.  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011122413/24.

(110141344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Forres Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.278.

Les comptes annuels au 10 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121902/9.

(110140764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121904/10.

(110140290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011121906/11.

(110140639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Ulyse Formations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2008*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Valérie WEEMAELS demeurant à B-7850 Enghien (Belgique), 22, Drève des Châtaigniers, de Madame Nathalie WEEMAELS demeurant à B-7850 Enghien (Belgique), 22, Drève des Châtaigniers et de Monsieur Sébastien FÈVE demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Richard GAUTHROT demeurant à F- 57 100 Thionville, 13, Rue de Castelnau (France).

Son mandat prendra fin lors de de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 Juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011122604/24.

(110141339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Raetia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.535.

L'an deux mille onze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «RAETIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1418 du 24 juillet 2006, page 68038.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 116 535.

Les statuts de la Société furent modifiés la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 31 mars 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 15 mai 2009, sous le numéro 1013 et page 48618.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Dòra SZABÒ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société «RAETIA S.A.», prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Gestion S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établi et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 706.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. SZABÒ, K.S. WONG, B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11444. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011122038/67.

(110140762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Gdansk Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 110.646.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 18 juin 2010 et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 juin 2010, sous la référence L100092703,

La démission de Colin Chanter, avec adresse au 8, Rosebank, Lewes Road, RH17 7DP Horsted Keynes, West Sussex, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A, prend effet au 21 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011121910/15.

(110140196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**ESS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.213.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 71, route d'Arlon, L 8009 Strassen, en date du 15 Juillet 2011.*

*Première résolution.*

Remplacement de l'administrateur International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé registre de commerce B 107117 par Monsieur Serge Fontinoy, employé privé, né le 12 Septembre 1972 à Liège, demeurant à 31, rue de Liège, B - 4360 Oreya et ce avec effet rétroactif au 11 juillet 2011. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2017.

Remplacement de l'administrateur Britanica Asset Management S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, registre de commerce B 107480 par Monsieur Mario Thomas, employé privé, né le 17 Décembre 1966 à Waams/Belgique et demeurant à 21, rue du Castel, B - 6700 Arlon et ce avec effet rétroactif au 11 Juillet 2011.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2017.

Remplacement de l'administrateur LFS ADVICE SERVICES S.A. avec siège social à 134, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, registre de commerce B 28203 par Madame Marie-Thérèse Scheen, pensionnée, née le 04/08/1944 à Baelen /Belgique et demeurant à 103, rue de Vaals, B - 4851 Gemmenich-Plombières et ce avec effet au 11 Juillet 2011. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2017.

*Deuxième résolution.*

Remplacement du Président du Conseil d'administration, la société International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L- Wiltz, registre de commerce B 107117 par Madame Marie-Thérèse Scheen, pensionnée, née le 04/08/1944 à Baelen /Belgique et demeurant à 103, rue de Vaals, B - 4851 Gemmenich-Plombières et ce avec effet au 11 Juillet 2011. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2017.

*Troisième résolution.*

La société est engagée en toutes circonstances par la signature isolée du Président du Conseil d'Administration

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Michel Fontinoy

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011122646/31.

(110139866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**G.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.163.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze août.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Giovanni LUISI, employé privé, demeurant à L-7209 Walferdange, 31 rue G.D. Charlotte.
- 2.- Monsieur Vitantonio BUTTIGLIONE, employé privé, demeurant à L-2543 Luxembourg, 23 Dernier Sol.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "G.A. S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Giovanni LUISI, préqualifié, . . . . .	50 parts
2.- Monsieur Vitantonio BUTTIGLIONE, préqualifié, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Vitantonio BUTTIGLIONE, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Giovanni LUISI, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2311 Luxembourg, 55-57 avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUISI; BUTTIGLIONE, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 AOUT 2011. Relation: EAC/ 2011/ 11152. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 aout 2011.

Référence de publication: 2011121908/80.

(110140637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Golden Eye Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011121915/14.

(110140538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Tetris Design & Build, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 111.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011121948/14.

(110140411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Genova Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.816.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121917/10.

(110140450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Green Utility SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 150.037.

Les comptes annuels pour la période du 8 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011121920/12.

(110140671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Harrison, Keff & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 118.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121922/9.

(110140034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Genimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.547.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2011 à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

*Résolutions:*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:

\* Mr Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

\* Mr Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L - 8510 Redange-sur-Attert

\* COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer THE CLOVER, 8, rue Haute, L - 4963 Clemency, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

J. Winandy / K. Lozie

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011123581/23.

(110141329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**HRK Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.899.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.08.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011121930/12.

(110140530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 560.001,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Chesapeake Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 142.874, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 21, 2008, number 2812 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 7, 2011, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 5.30 p.m. with Karine Lazarus, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Who appointed as secretary, Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Aurélien Le Ret, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to enact:

I. that the agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 845 (eight hundred and forty-five Euro) so as to bring it to EUR 560,001 (five hundred and sixty thousand and one Euro), by way of the creation and issue of 845 (eight hundred and forty-five) new C Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, in consideration for a payment in cash;
3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 2. above;
4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

II. that (i) fifty-three thousand nine hundred and fifty-eight (53,958) A Ordinary Shares, (ii) four hundred and ninety-eight thousand one hundred and two (498,102) B Ordinary Shares and (iii) seven thousand and ninety-six (7,096) C Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, being EUR 559,156 (five hundred and fifty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro), were represented at the Meeting;

III. that the proxies of the shareholders represented and the number of shares they held were shown on an attendance list, signed by the representative(s) of the shareholders represented and by the bureau of the Meeting, which would remain attached to the present minutes; and

IV. that the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda.

Then, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 845 (eight hundred and forty-five Euro) so as to bring the current share capital of the Company from EUR 559,156 (five hundred and fifty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro) to EUR EUR 560,001 (five hundred and sixty thousand and one Euro), by way of the creation and the issue of eight hundred and forty-five (845) C Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

*Third resolution*

The Meeting approved and accepted the subscription and payment of the new C Ordinary Shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr. Michael Cheetham, residing at The Old Rectory, Aunsby, Sleaford, Lincolnshire NG34 8TA, United Kingdom, duly represented by virtue of a power of attorney given under private seal, declared subscribing to the newly issued C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 845 (eight hundred and forty-five Euro) which will be fully allocated to the nominal capital account of the Company

The amount of EUR 845 (eight hundred and forty-five Euro) was forthwith at the disposal of the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles, which should henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at five hundred and sixty thousand and one Euro (EUR 560,001), represented by (i) fifty-three thousand nine hundred and fifty-eight (53,958) A ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the A Ordinary Shares), (ii) four hundred and ninety-eight thousand one hundred and two (498,102) B ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the B Ordinary Shares) and (iii) seven thousand nine hundred and forty-one (7,941) C ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the C Ordinary Shares) (individually and irrespective of class, a Share and together, irrespective of class, the Shares).

*Fifth resolution*

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Chesapeake Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.874, constituée suivant un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 novembre 2008, numéro 2812 (la Société). Les statuts de la Société (la Société) ont été modifiés pour la dernière fois, le 7 avril 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Karine Lazarus, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg,

Qui a nommé comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Aurélien Le Ret, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de EUR 845 (huit cent quarante-cinq euros) afin de le porter à EUR 560.001 (cinq cent soixante mille et un euros) par la création et l'émission de 845 (huit cent quarante-cinq) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, d'une valeur nominale de EUR 1.00 (un Euro) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus; et

5. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

II. que (i) cinquante-trois mille neuf cent cinquante-huit (53.958) Parts Sociales Ordinaires A et (ii) quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent deux (498.102) Parts Sociales Ordinaires B et (iii) sept mille quatre-vingt-seize (7.096) Parts Sociales Ordinaires C ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société d'un montant de EUR 559.156 (cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros) étaient représentées à l'Assemblée;

III. que les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détenaient étaient indiqués sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée, qui restera annexée au présent procès-verbal; et

IV. que l'Assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 845 (huit cent quarante-cinq euros) afin de porter le capital social actuel de EUR 559.156 (cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros) à EUR 560.001 (cinq cent soixante mille et un euros), par la création et l'émission de huit cent quarante-cinq (845) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale de EUR 1.00 (un Euro) chacune.

120665

*Troisième résolution*

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération des nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de la Société comme suit:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, M. Michael Cheetham, demeurant à The Old Rectory, Aunsby, Sleaford, Lincolnshire NG34 8TA (Royaume Uni), dûment représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 845 (huit cent quarante-cinq euros) qui sera entièrement alloué au compte de capital social de la Société.

Le montant total de EUR 845 (huit cent quarante-cinq euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante mille et un euros (EUR 560.001) représenté par (i) cinquante-trois mille neuf cent cinquante-huit (53.958) parts sociales ordinaires A d'un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A), (ii) quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent deux (498.102) parts sociales ordinaires B d'un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B) et (iii) sept mille neuf cent quarante et un (7.941) parts sociales ordinaires C d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires C) (individuellement et indépendamment de la classe, une Part Sociale et ensemble, indépendamment de la classe, les Parts Sociales).

*Cinquième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. LAZARUS, R. GALIOTTO, A. LE RET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. Relation: LAC/2011/26743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121317/174.

(110139506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Habitations Basse Energie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011121923/10.

(110140142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Hansa Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011121924/11.

(110140534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Süssvest SCS, Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 6.800.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.071.

**AUFLÖSUNG***Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 28. Juli 2011*

Nach Durchsicht des Berichts des Liquidators der Gesellschaft sowie des Berichts des Liquidationsprüfers entscheiden die Gesellschafter, die Liquidationsphase der Gesellschaft zu beenden und die Aufzeichnungen und Bücher der Gesellschaft für die Dauer von 5 Jahren unter der folgenden Adresse zu verwahren: 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxemburg, den 18. August 2011.

Beglaubigte Kopie

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2011122069/17.

(110140493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Dalazo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 85.395.

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DALAZO S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.395 (NIN 2002 2200 047),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 23 avril 2002,

au capital social de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel KASS, employé privé, demeurant à L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx,

et qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GAUPP, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste. Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à Dudelange et fixation de la nouvelle adresse à L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.

2.- Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Daniel KASS en tant qu'administrateur unique.

6.- Nomination de la société AVENCOR S.A. en tant que commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange et fixe l'adresse du siège social à L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DALAZO S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Dudelange par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation. La société pourra également constituer toutes garanties, hypothèques et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien susceptible d'en favoriser le développement ou son extension.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour leur gestion jusqu'à ce jour ainsi que pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

Monsieur Daniel KASS, employé privé, demeurant à L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx,  
lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société anonyme AVENCOR S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.930.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KASS, N. GAUPP, S. PORTENSEIGNE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 août 2011. Relation: ECH/2011/1387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011120974/228.

(110139280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Redwood CBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011122661/21.

(110139678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Hosei Gijuku Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 74.824.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121929/9.

(110140753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.089.

*Extract of decisions of the sole partner june 6, 2011*

The sole Partner decides to appoint PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2011.

The Partner takes note of the change of address of the following Managers:

- Mme Stéphanie MAJCHRZAK B Manager, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- Mme Aurélie ASTRUC, B Manager, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- Mme Delphine GUILLOU, B Manager, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Yvan JUCHEM, A Manager, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- Mr Noël DIDIER, A Manager, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

**Version française**

L'actionnaire unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L -1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

L'actionnaire prend note du changement d'adresse des gérants suivants:

- Mme Stéphanie MAJCHRZAK, Gérant B , 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- Mme Aurélie ASTRUC, Gérant B, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- Mme Delphine GUILLOU, Gérant B, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
- M. Yvan JUCHEM, Gérant A, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- M. Noël DIDIER, Gérant A , 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE VII Sarl

Signatures

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2011123606/33.

(110141327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Insight PVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.512.

—  
Par résolutions prises en date du 14 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nnamdi Okike, avec adresse au 680, Fifth Avenue, 8<sup>th</sup> Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Samuel Brooks, avec adresse au 680, Fifth Avenue, 8<sup>th</sup> floor, N Y 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011121933/15.

(110140191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121938/11.

(110140080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**InVino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 71.393.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121936/10.

(110140098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**IFCI New Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.548.

—  
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121937/9.

(110140252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Immofor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 70.130.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121939/9.

(110140442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---